

PROJETS PÉDAGOGIQUES

2017/2018

Des Accueils de Loisirs

Maternel Gib'aux'Mômes 3/6 ans

Elémentaire Gib'aux'Mômes 6/11 ans

Ados Gibau'bouge 11/17 ans



Maison de quartier - Centre social



111, rue de la Gibauderie - 86000 Poitiers 05 49 47 83 57
accueil@maison-gibauderie.fr www.maison-gibauderie.fr

1. NOS OBJECTIFS

Etre acteur de ses loisirs

Maternel	Elémentaire	Ados
En permettant aux enfants et aux jeunes de proposer et mettre en place leurs activités et leurs loisirs		
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pour la programmation des vacances, l'équipe d'animation ne réalisera pas tout le planning afin de laisser place aux idées et aux envies des enfants. ⇒ Pour faciliter la prise de décision des enfants, nous réaliserons un classeur d'activités et de jeux, consultable dans notre salle. ⇒ Nous organiserons quotidiennement des temps de parole pour solliciter les envies des enfants et pour répondre à leurs besoins de repères spatio-temporels. ⇒ Les mercredis, des clubs sont mis en place : « philo, p'tits créatifs, cuisine, graph ». Les animateurs veilleront à laisser de la place à l'initiative et au libre choix dans les activités. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pour chaque trimestre, un groupe d'enfants (les plus grands) surnommé « la table ronde », se réunira pour réfléchir à des activités autour de thèmes définis par l'équipe. ⇒ Un mercredi par mois et durant les vacances, les enfants présents ce jour-là réfléchiront ensemble aux activités qu'ils veulent faire durant l'après-midi ; sans thème imposé (temps appelé « choisis ton après-midi ! »). Le temps de concertation avec les enfants aura lieu de 13h à 13h30 afin que les animateurs puissent anticiper l'activité. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les jeunes se retrouvent avant chaque période de vacances pour construire leur planning d'activités, accompagnés par l'animatrice. ⇒ Pour les mercredis après-midi, les jeunes construisent leur planning entre chaque période de vacances. ⇒ L'animatrice accompagne des projets ponctuels des jeunes, qui peuvent être en lien avec les grands événements de la Maison de la Gibauderie (PIAF, fête de quartier, BDE...), ou sur des projets proposés et construits par les jeunes (après-midi jeux de société, film...). ⇒ L'animatrice accompagne sur l'initiative d'un groupe de jeunes, la mise en place d'un séjour. Ce projet est mené par les jeunes de A à Z : demande de subventions, réservation du site, des activités, gestion d'un budget, mise en place d'actions pour de l'autofinancement... ⇒ Des demi-journées et des journées sont laissées libres durant les vacances et les mercredis, afin que les jeunes puissent organiser leurs loisirs sur place.

En proposant différents moyens d'expression aux enfants et aux jeunes

<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les animateurs veilleront à mettre à disposition des enfants des jeux et supports adaptés à cette tranche d'âge : utilisation des jeux symboliques pour respecter le besoin d'imitation, les albums jeunesse pour encourager la prise de parole, le dessin pour apprendre à s'exprimer autrement et les marionnettes pour les aider à exprimer leurs émotions. ⇒ Les activités psychomotrices et sensorielles auront pour but de les accompagner à développer leur habileté, de découvrir les limites de leurs corps et de s'exprimer avec leurs corps. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Des temps d'échanges auront lieu avec les enfants lors des moments de choix d'activités et de retour sur la journée ; pour faciliter l'écoute nous utiliserons une lanterne de parole permettant d'identifier l'orateur. ⇒ Une boîte à idée ainsi qu'un livre d'or seront également à la disposition des enfants pour recueillir l'avis des plus discrets. ⇒ Durant les vacances, une météo de l'humeur sera prise chaque matin. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'animatrice propose en fin d'activités un temps d'échanges avec les jeunes, où chacun peut s'exprimer sur son ressenti et ce qu'il souhaite partager. ⇒ Des projets artistiques peuvent être mis en place sur l'initiative d'un groupe de jeunes ou proposés par l'animatrice.
--	--	--

Etre acteur de ses loisirs

Maternel

Elémentaire

Ados

En favorisant l'autonomie des enfants et des jeunes

- ⇒ Les enfants accompagnés des animateurs ont la possibilité de s'approprier les locaux. Ils peuvent aménager l'espace différemment et le décorer pour qu'ils se sentent en vacances et non plus à l'école et en fonction des activités qu'ils souhaitent mettre en place.
- ⇒ Pour qu'ils soient plus autonomes, l'équipe affichera le matériel à disposition des enfants sur les portes de placard, sous forme de pictogrammes. Les enfants auront ainsi connaissance de nos ressources.
- ⇒ Pour les collations, nous prévoyons un planning où les enfants pourront s'inscrire pour aider à installer le goûter. La collation du matin sera proposée dans notre salle d'accueil afin de ne plus la rendre obligatoire : les enfants n'ont pas tous le même rythme et peuvent prendre leur petit déjeuner chez eux plus ou moins tôt. Par le biais des activités cuisine, le goûter peut aussi être préparé par les enfants.
- ⇒ Lors des repas pendant les vacances, les enfants accompagnés de l'adulte, pourront se servir, débarrasser, nettoyer la table et aller chercher l'eau et le pain. Occasionnellement, nous organisons un buffet d'entrées, fromages et desserts afin que les enfants puissent se servir seuls, comme dans un self. Un repas à thème sera confectionné par les enfants, avec l'aide des animateurs, des bénévoles et de parents.

- ⇒ L'espace sera aménagé de tel sorte que les enfants puissent utiliser le matériel et les jeux sans l'aide d'un animateur.
- ⇒ Un tableau ludique sera à disposition des enfants pour afficher leur présence au centre, choisir leurs activités et leur participation au goûter.

- ⇒ Sur la mise en place d'activités et de sorties, les jeunes préparent et organisent leurs loisirs, accompagnés de l'animatrice.
- ⇒ Sur les temps de goûter et de repas, les jeunes s'organisent pour leur mise en place (achat, préparation, rangement.).
- ⇒ Sur les projets, l'animatrice garantie une organisation équitable afin que les jeunes puissent être autonomes sur leurs missions.

En encourageant l'imagination des enfants et des jeunes

- ⇒ Les animateurs utiliseront l'imaginaire pour permettre aux enfants d'enrichir leurs idées et de développer leurs créativité. Par exemple, nous commençons à raconter une histoire aux enfants. Ils peuvent imaginer la suite et décider de réaliser des activités pour lui donner vie.

- ⇒ Pour plonger les enfants dans un imaginaire, nous utiliserons différents supports : contes, photos, théâtre... Notamment lors des grands jeux et des mercredis thématiques.

- ⇒ Sur des projets (PIAF, fresque, film...), les jeunes créent leur imaginaire, sur différents supports.

S'ouvrir au monde

Maternel

Elémentaire

Ados

En découvrant et en partageant ses savoirs, sa culture

- ⇒ Pendant les vacances, nous pouvons solliciter les familles sur des activités spécifiques (cuisine, danse, jardinage...) afin de permettre à l'enfant accompagné de son parent, de partager sa culture ou ses savoirs.
- ⇒ Les animateurs proposent des activités variées. Certaines d'entre elles permettront aux enfants de s'ouvrir au monde et d'être sensibilisés à la différence.
- ⇒ Sur les différents temps d'accueil, mercredis et vacances scolaires, nous intégrons des bénévoles dans nos pratiques. Cela leur permet de partager leurs savoirs faire et leurs savoirs vivre avec les enfants et l'équipe.

- ⇒ Un planisphère permettant de partager ses origines ainsi qu'un tableau de savoir-faire seront mis à disposition des enfants ; à partir de ces outils les animateurs (avec les enfants) pourront proposer des temps d'activité en lien.
- ⇒ Parents et bénévoles seront conviés à partager eux aussi leurs connaissances, afin de permettre aux animateurs de créer des activités intergénérationnelles.

- ⇒ Lors de certaines journées, des repas partagés sont proposés afin que les jeunes puissent découvrir différents plats.
- ⇒ Les jeunes peuvent proposer des activités qu'ils pratiquent chez eux, afin de les faire découvrir aux autres (jeux, activités manuelles...).
- ⇒ Les jeunes peuvent également faire partager leur pratique culinaire, culturelle, artistique, accompagnés par l'animatrice.

En proposant aux enfants et aux jeunes des activités et des loisirs de découverte

- ⇒ L'équipe veillera également à proposer aux enfants des activités et loisirs inhabituels pour eux, qui les amèneront à expérimenter et découvrir de nouvelles choses.
- ⇒ Nous proposerons aussi aux enfants de se découvrir eux-mêmes par le biais de différentes techniques (expression corporelle, expression orale et créativité artistique), afin qu'ils puissent appréhender le monde qui les entoure plus facilement.
- ⇒ Par le biais d'ateliers philosophiques et de petits conseils de vie, nous sollicitons les enfants à échanger afin de développer leur esprit critique, qu'ils prennent la parole en groupe, qu'ils donnent leur avis et qu'ils essayent de gérer les conflits.

- ⇒ Des clubs seront mis en place par les animateurs permettant de partager leur passion avec les enfants :
 - Théâtre
 - Cuisine
 - Découverte sportive
 - Nature
- ⇒ Au fil de l'année, des sorties seront organisées en lien avec les clubs ou les thématiques.

- ⇒ Inciter les jeunes à sortir au-delà du quartier et découvrir de nouveaux environnements.
- ⇒ Sur les vacances et les mercredis, des nouvelles activités sont mises en place pour que les jeunes découvrent des loisirs qu'ils n'ont jamais pratiqués.

En faisant appel à la créativité des enfants et des jeunes

- ⇒ Par le biais de projets et loisirs créatifs, les enfants vont pouvoir découvrir des environnements nouveaux, des artistes, des nouvelles techniques et différentes cultures.

- ⇒ Les animateurs accompagneront les enfants dans la réalisation lors des grands projets de la maison de quartier et les différents partenariats.
- ⇒ Les différents univers proposés lors de ces projets : PIAF, fête de quartier, carnaval Poitiers Jeunes, exposition avec Art 'événement... permettent de développer la créativité des enfants.

- ⇒ Sur différents projets, les jeunes sont amenés à créer : costumes, structures, décors, aménagement de l'espace...

S'ouvrir au monde

Maternel

Elémentaire

Ados

En favorisant les rencontres et les échanges avec d'autres publics

⇒ Nous organisons régulièrement des échanges inter-secteurs au sein de nos accueils de loisirs. En effet, lors de grands jeux, de projets, de sorties et de journées devient animateur pour les adolescents, nous mélangeons les publics (maternels, élémentaires, jeunesse et/ou famille) afin de développer l'entraide et le plaisir de se retrouver. Les enfants partagent également le temps de repas ensemble, ce qui permet aux fratries de se retrouver et aux grands d'aider les petits.

⇒ Durant l'année et lors des vacances scolaires les animateurs organiseront des échanges avec différents partenaires (IEM de Biard, EPHAD d'Agapanthe, l'ALE-PA).
 ⇒ Des inter-centres seront mis en place avec des maisons de quartiers de Poitiers et d'autres accueils de loisirs de Grand Poitiers.
 ⇒ Plusieurs fois dans l'année des rencontres avec le secteur jeune et les maternels seront organisées.

⇒ Le secteur jeunes est en lien toute l'année avec les autres secteurs de la Maison de la Gibauderie : petite enfance, enfance, famille, par le biais d'activités communes (grand-jeu inter secteur une fois par trimestre, sorties) et de journée « Deviens animateur » où les jeunes proposent des activités avec les maternels, accompagnés de l'animatrice.
 ⇒ Des bénévoles peuvent venir sur le secteur jeunes.
 ⇒ Par le biais du réseau jeune de la Ligue de l'Enseignement, des rencontres inter centre sur le département, sont facilitées.
 ⇒ Sur des projets inter maisons de quartier (festival).
 ⇒ Avec des institutions spécialisées.

En veillant et en encourageant l'entraide et la bienveillance les uns envers les autres

⇒ Au sein de notre accueil, nous veillons à instaurer un cadre bienveillant entre les enfants et nous encourageons les enfants à s'aider notamment lors du rangement, lors de la mise en place du goûter, pendant les temps de repas et aussi pendant les activités. En effet, chaque enfant va à son rythme et a ses propres capacités et il nous semble important qu'ils puissent s'entraider et s'accompagner les uns et les autres. Un enfant qui a fini avant peut rester sur l'activité pour aider les autres.

⇒ Des temps de jeux communs aux maternels, élémentaires, et jeunes permettront de mélanger petits et grands, favorisant ainsi l'entraide.
 ⇒ Durant les activités, les animateurs veilleront à ne plus être les seuls référents du « bien fait », mais encourageront l'entraide au sein du groupe.
 ⇒ Durant les temps de repas, la possibilité est donnée aux grands de manger avec les plus jeunes, pour les aider.

⇒ Lors de journées « devoirs » proposées par les jeunes, ils s'entraident dans leurs révisions en fonction des acquis de chacun.
 ⇒ Lors des journées « Deviens animateur » et grand-jeu inter secteur, les jeunes accompagnent les plus petits.
 ⇒ L'animatrice garantit la sécurité morale, affective et physique des jeunes au sein du secteur.

2. LE FONCTIONNEMENT MATERNEL

2.1 Besoins et rythmes de l'enfant

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs maternels répond aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge et au rythme des enfants.

Sécurité affective

⇒ Accueil de l'enfant et des familles :

- A l'arrivée et au départ de l'enfant, les animateurs prendront le temps d'échanger avec les familles (ex : sommeil de l'enfant, prise de petit-déjeuner, qui vient chercher l'enfant le soir, s'il mange à la cantine, s'il a pris son doudou...). Toute information importante est à transmettre à l'équipe.
- Des pôles de jeux et d'activités sont installés afin de faciliter le départ des parents.
- Le soir, il est important de laisser l'enfant accueillir son parent. Ensuite un animateur prendra le temps d'échanger avec celui-ci.

⇒ Transmissions en semaine :

- Les mercredis après-midi, l'équipe échange avec les animateurs périscolaires et l'équipe éducative (enseignant, ATSEM).

Sécurité physique

⇒ Locaux et matériel :

- Les locaux sont agréés par la Protection Maternelle et Infantile, l'aménagement de l'espace apportera un cadre sécurisant.
- Le matériel utilisé est adapté aux enfants.

⇒ Encadrement :

- Les enfants seront toujours sous la surveillance et la responsabilité d'un animateur. Le cadre réglementaire est d'un animateur pour huit enfants maximum, et d'un animateur pour cinq enfants lors de la baignade.

⇒ Activité :

- L'équipe d'animation s'engage à proposer des activités adaptées aux capacités physiques des enfants.

L'équipe d'animation s'engage à assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants.

Besoins physiologiques

Dormir

- Les enfants qui dorment à l'école feront la sieste l'après-midi. Les enfants qui ne font plus la sieste bénéficieront d'un temps calme. **Il est important d'adapter ce temps de repos en fonction de la fatigue de l'enfant.**
- L'animateur accompagnera les enfants à l'endormissement en : lisant une histoire, mettant de la musique ou en proposant de la relaxation...
- **Les enfants auront la possibilité de dormir selon leur besoin** (jusqu'à la limite de 15h45, le temps de se préparer pour le goûter).
- Les enfants qui ne s'endorment pas seront levés à 14h, pour la reprise des activités.
- **Les doudous** resteront dans les sacs des enfants, sauf pour la sieste et en cas de nécessité.
- **Cahier de sieste** : l'animateur qui s'occupera de la sieste notera les heures d'endormissement et de réveil dans le but de transmettre cette information aux parents qui le souhaitent.

Manger

- **Sensibilisation à l'équilibre alimentaire** : L'équipe d'animation notera sur le tableau d'affichage le menu du jour afin que les enfants puissent en prendre connaissance avec leurs parents à leur arrivée.
- Lors du regroupement avant la cantine, le menu sera lu aux enfants et tous les enfants seront incités à goûter les différents plats.
- Un animateur mange à table avec les enfants.

2. LE FONCTIONNEMENT MATERNEL

2.2 La journée Type

8h-9h30	Accueil des enfants et de leurs parents Jeux libres	12h-13h	Repas dans la salle de restauration de l'école E. Galois. (Lors de sortie avec pique-nique, ceux-ci sont fournis par la restauration scolaire).
9h30-10h	Collation non obligatoire	13h-14h 13h-15h45	Temps calme Sieste
10h-11h30	Activités	14h-16h	Activités
11h30-11h45	Jeux libres	16h-16h30	Goûter
11h45-12h	Regroupement	16h30-18h	Accueil des parents et Départ des enfants Jeux libres, Activités

2.3 Horaires d'accueil

Les mercredis de 13h à 18h :

Les animateurs prendront en charge les enfants directement à l'école Evariste Galois. Vous pouvez également déposer l'enfant entre 13h et 14h. Pour l'enfant qui fait la sieste, il est préférable d'arriver entre 13h et 13h15. Le départ se fait après le goûter de 16h30 à 18h.

Les vacances de 8h à 18h :

L'accueil des enfants se fait le matin de 8h à 9h30 ; le départ se fait après le goûter de 16h30 à 18h.

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des activités, les familles en seront informées.

2.4 Responsabilité

Dans le cas où une tierce personne doit venir chercher l'enfant, le responsable légal doit signer une autorisation de tiers (document à retirer à l'accueil de loisirs). Sans ce document, l'enfant ne sera confié qu'au tuteur légal. Cette personne devra se munir d'une pièce d'identité, aucune autorisation par téléphone ne sera acceptée.

Pour des raisons de sécurité, l'arrivée et le départ des enfants doivent se faire obligatoirement dans les locaux de l'accueil de loisirs et les enfants doivent être accompagnés pour être confiés au personnel d'encadrement.

2.5 Repas

Durant les mercredis et les vacances, nous aurons accès à la restauration scolaire de l'école maternelle Evariste Galois. La facturation se fera directement par le service restauration de la mairie.

Les goûters sont pris en charge par l'accueil de loisirs. Durant les vacances, les fruits sont achetés directement à un producteur de proximité.

2.6 Sorties

L'inscription de l'enfant aux activités de l'accueil de loisirs, donc aux sorties, vaut autorisation de transport.

Les sorties se font en bus de ville, en car ou en minibus.

2.7 Santé

La fiche sanitaire de l'enfant est obligatoire.

Si l'enfant est sous traitement médicamenteux : une discussion préalable devra avoir lieu entre le représentant légal et la direction de l'accueil de loisirs sur la participation de l'enfant aux activités. Le traitement médicamenteux de l'enfant devra être fourni obligatoirement avec l'ordonnance originale de la prescription.

PAI : Si l'enfant bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individuel au sein de l'école, un double devra être fournis à l'équipe d'animation.

3. LE FONCTIONNEMENT ELEMENTAIRE

3.1 Besoins et rythmes de l'enfant

- **Aménagement du temps :**

Des temps de jeux libres sont laissés aux enfants pour leur permettre de jouer à leur rythme, seul ou entre copains.

Pendant les vacances, des moments de temps calme sont institués après le déjeuner pour que les enfants se reposent et récupèrent.

Le planning d'activités peut être revu à tout moment en fonction de l'état de fatigue des enfants.

- **Aménagement de l'espace :**

Durant les temps de jeux libres :

* la salle 4 est réservée aux jeux calmes (jeux de sociétés, coloriage, jeux de construction...) et à la lecture dans le coin bibliothèque.

* le jardin de la maison et la grande salle seront aménagés pour les jeux plus bruyants et les jeux sportifs. Quand la météo le permet les enfants peuvent se rendre avec un animateur dans le parc et sur le city stade.

Les enfants ont un accès libre aux placards de jeux de société, dessin, petit matériel et sport, ainsi que aux malles de jeux. L'aménagement est fait de telle sorte que le matériel est à hauteur d'enfant et le rangement est identifié.

Les salles sont agencées de façon à garantir le bon accueil de tous (y compris les enfants en situation de handicap).

- **Favoriser l'autonomie :**

L'organisation de l'accueil de loisirs permet à l'enfant de prendre peu à peu de l'autonomie dans sa participation aux activités, à la vie quotidienne et avoir certaines responsabilités en lien avec sa maturité. Différents outils sont mis en place par les animateurs pour favoriser cela.

- **S'adapter à chaque enfant :**

L'équipe d'animation veillera à proposer un planning d'activité adapté à son public.

Certaines activités et sorties seront proposées en fonction des âges.

Une fois par trimestre, un grand jeu sera organisé, permettant aux enfants de se retrouver en groupe de tranches d'âge plus réduites.

Les enfants, lors des temps de repas et de goûter communs pourront manger entre frère et sœur pour répondre à leur besoin de se retrouver.

L'équipe sera vigilante à ce que différents domaines ludiques soient proposés aux enfants durant les temps d'activités pour répondre aux besoins de tous.

3.2 La journée Type

8h-9h30	jeux libres	13h14h	jeux libres calmes
9h30-10h	temps de concertation autour des activités	14h-16h	activités
10h-12h	activités	16h-16h30	goûter et retour sur la journée (la lanterne de la parole)
12h-13h	repas	16h30- 18h	jeux libres

3. LE FONCTIONNEMENT ELEMENTAIRE

3.3 Horaires d'accueil

Les mercredis de 13h à 18h :

Les animateurs peuvent prendre en charge les enfants à l'école St Exupéry, à 13h. Vous pouvez également déposer l'enfant entre 13h et 14h. Le départ se fait après le goûter de 16h30 à 18h.

Les vacances de 8h à 18h :

L'accueil des enfants se fait le matin de 8h à 9h30 ; le départ se fait après le goûter de 16h30 à 18h.

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des activités, les familles en seront informées.

3.4 Responsabilité

Dans le cas où une tierce personne doit venir chercher l'enfant, le responsable légal doit signer une autorisation de tiers (document à retirer à l'accueil de loisirs). Sans ce document, l'enfant ne sera confié qu'au tuteur légal. Cette personne devra se munir d'une pièce d'identité, aucune autorisation par téléphone ne sera acceptée.

Pour des raisons de sécurité, l'arrivée et le départ des enfants doivent se faire obligatoirement dans les locaux de l'accueil de loisirs et les enfants doivent être accompagnés pour être confiés au personnel d'encadrement.

L'enfant peut partir seul si les parents ont signé préalablement l'autorisation.

3.5 Repas

Durant les mercredis et les vacances, nous aurons accès à la restauration scolaire de l'école maternelle Evariste Galois. La facturation se fera directement par le service restauration de la mairie.

Les goûters sont pris en charge par l'accueil de loisirs. Durant les vacances, les fruits sont achetés directement à un producteur de proximité.

3.6 Sorties

L'inscription de l'enfant aux activités de l'accueil de loisirs, donc aux sorties, vaut autorisation de transport.

Les sorties se font en bus de ville, en car ou en minibus.

3.7 Santé

La fiche sanitaire de l'enfant est obligatoire.

Si l'enfant est sous traitement médicamenteux : une discussion préalable devra avoir lieu entre le représentant légal et la direction de l'accueil de loisirs sur la participation de l'enfant aux activités. Le traitement médicamenteux de l'enfant devra être fourni obligatoirement avec l'ordonnance originale de la prescription.

PAI : Si l'enfant bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individuel au sein de l'école, un double devra être fournis à l'équipe d'animation.

4. LE FONCTIONNEMENT ADOS

4.1 Horaires d'accueil

- L'accueil de loisirs ados fonctionne les mercredis après-midi de 13h00 à 18h00. Lors d'un « accueil libre », le jeune peut venir et repartir librement sur ce temps (sauf avis contraire de la famille qui doit le préciser lors de l'inscription).
- Les horaires d'ouvertures sur les vacances scolaires et les week-ends sont définis à l'avance en lien avec le programme d'animation mis en place par les jeunes.
- Lors de l'inscription, les parents ou tuteurs légaux précisent sur la fiche d'inscription si le jeune est autorisé à partir seul de la structure.

4.2 Responsabilité

- Durant le temps d'accueil où le jeune est présent dans la structure, il est sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.
- Dans le cas d'un accueil informel, la responsabilité de l'animateur s'arrête au moment où le jeune quitte la structure.
- Un cahier de présence avec l'heure d'arrivée et l'heure de sortie du jeune doit permettre à l'animateur d'informer les familles ou les représentants légaux sur la présence ou non de leur enfant au sein de la structure. Le jeune est sous la responsabilité des tuteurs légaux dès lors qu'il quitte la Maison de la Gibauderie. Tout jeune est tenu d'informer un membre de l'équipe d'animation lorsqu'il quitte la structure.
- Aucun jeune ne sera autorisé à partir seul de la structure en cas d'activité en soirée (au-delà de 20h30).

4.3 Repas

- Durant les vacances, les jeunes ramènent soit leur pique-nique, repas partagé ou prépareront un repas tous ensemble, selon le programme.
- Les goûters sont pris en charge par l'accueil de loisirs. Durant les vacances, les fruits sont achetés directement à un producteur de proximité.

4.4 Sorties

- L'inscription du jeune aux activités de l'accueil de loisirs, donc aux sorties, vaut autorisation de transport.
- Les sorties se font en bus de ville, en car ou en minibus.
- Lors des sorties en soirée, l'animatrice raccompagnera les jeunes à leur domicile sur Poitiers et dans un rayon de 5km, au-delà les parents sont tenus de récupérer les jeunes à la Maison de la Gibauderie.
- Pour les soirées organisées à la Maison de la Gibauderie les parents doivent venir chercher leur jeune.
- En cas de forte demande, l'animatrice jeunesse privilégiera les jeunes n'ayant pas participé aux précédentes sorties. Par conséquent certains jeunes ne pourront pas bénéficier de l'accueil ce jour-là.

4. LE FONCTIONNEMENT ADOS

4.5 Santé

- La fiche sanitaire du jeune est obligatoire.
- Si le jeune est sous traitement médicamenteux : une discussion préalable devra avoir lieu entre le représentant légal et la direction de l'accueil de loisirs sur la participation du jeune aux activités. Le traitement médicamenteux du jeune devra être fourni obligatoirement avec l'ordonnance originale de la prescription.
- PAI : Si le jeune bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individuel au sein de l'école, un double devra être fournis à l'équipe d'animation.

4.6 Les règles au sein de Gibau'bouge

- Les prises et/ou ventes de produits illicites sont strictement interdites
- Les consommations d'alcool et de tabac sont prohibées
- Les violences physiques et/ou verbales seront sanctionnées
- La participation aux tâches de la vie en collectivité est obligatoire
- L'accueil de loisirs est un espace de projet où les jeunes sont acteurs de leurs loisirs, tout comportement néfaste à la vie du groupe, et/ou contraire au projet pédagogique sera rediscuté avec le jeune et sa famille.
- Tout manquement à l'une de ces règles et à la loi sera sanctionné et pourra aller jusqu'à l'exclusion définitive du jeune.

4.7 Information et communication

- L'animatrice jeunesse intervient régulièrement au sein du collège Camille Guérin et plus occasionnellement au lycée Camille Guérin. Dans ce cadre, elle rencontre les jeunes et les informe des projets en cours.
- Un programme d'activités pour les mercredis, vendredis et les vacances, sera mis à votre disposition à l'accueil de la Maison de la Gibauderie et sur son site web. Cette programmation peut être amenée à changer en cas d'aléa (mauvaise météo, annulation de réservations...).

PROJET EDUCATIF EN DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE

MAISON DE LA GIBAUDERIE 2017-2018

Le projet éducatif reprend les finalités de l'association inscrites dans le Projet d'Animation Globale.

1 – Agir pour l'enrichissement culturel des personnes, leur information, leur formation à l'esprit critique ... et tout simplement leurs loisirs.

Permettre l'accès aux savoirs, aux savoir-faire dans un esprit de rencontres et d'échanges où tous pourront se confronter dans le respect de la parole.

Laisser aux personnes la possibilité d'être dans l'imaginaire individuel et collectif.

2 – Développer le lien social et le mieux vivre ensemble, réagir contre l'individualisme et toute forme de discrimination.

Le lien social regroupe l'ensemble des appartenances, des affiliations, des relations qui unissent les individus ou les groupes sociaux entre eux et qui les amènent à se sentir membre d'un même groupe.

La qualité du lien social est à la base de la qualité de vie dans une société.

3 – Développer la citoyenneté

S'engager dans la vie de la cité en tant qu'acteur, « être debout et stable dans ses choix ». Favoriser la démocratie au niveau local en prenant des décisions après une confrontation d'idées.

Respecter les minorités et toujours leur laisser la possibilité de s'exprimer.

4 – Répondre avec les familles, à leurs préoccupations

Être à l'écoute des besoins sociologiques locaux.

Organiser avec les familles des actions répondant à leurs besoins.

Les intentions éducatives :

En relation avec les autres acteurs éducatifs, l'équipe de l'accueil de loisirs s'engage à :

- ✓ Répondre aux besoins de l'enfant dans le développement de sa personnalité
 - en lui proposant différents moyens d'expression,*
 - en lui donnant des moyens d'agir sur son environnement,*
 - en favorisant la mise en confiance, le plaisir de faire,*
 - en respectant son rythme de vie.*
- ✓ Permettre de s'enrichir de la différence de l'autre et d'apprendre le "vivre ensemble"
 - en développant des rencontres intergénérationnelles,*
 - en lui faisant découvrir l'autre dans la richesse de la différence notamment culturelle,*
 - en favorisant la vie en groupe,*
 - en plaçant chaque enfant en qualité de citoyen.*